BERNE, 2014

BKW

Conditions générales relatives à la borne de recharge à domicile eBox

1. Champ d'application et validité

1.1. Les présentes Conditions générales (ci-après «CG») s'appliquent à l'achat et à l'installation de la borne de recharge à domicile eBox.

1.2. La borne de recharge à domicile eBox sert exclusivement à recharger des véhicules électriques. Il est impossible d'y recharger vélos et scooters électriques.

2. Conclusion du contrat

2.1. Le client remplit le formulaire de commande ci-joint et accepte les présentes CG.

2.2. Le formulaire de commande accepté par BKW est considéré comme un contrat d'achat contraignant.

2.3. Après réception du formulaire de commande, BKW ou le tiers mandaté par celle-ci prend contact avec le client.

3. Livraison de la borne de recharge

3.1. En cas d'achat d'une eBox avec pack d'installation, l'eBox est remise le jour de son installation au lieu de livraison indiqué par le client. BKW fixe au préalable un rendez-vous avec ce dernier.

3.2. En cas d'achat d'une eBox sans pack d'installation, l'eBox est remise au moment de la livraison au lieu indiqué par le client.

3.3. La date de la livraison peut être reportée pour des raisons de capacités ou en fonction de la disponibilité de l'eBox.

4. Installation de la borne de recharge

4.1. En cas d'achat d'une eBox avec pack d'installation, BKW ou le tiers mandaté par celle-ci prend en charge l'installation de l'eBox et la fourniture des prestations décrites dans le pack d'installation.

4.2. En cas d'achat d'une eBox sans pack d'installation, l'installation de l'eBox incombe au client. Pour des raisons de garantie et de sécurité, celle-ci doit toutefois être effectuée par un installateur-électricien agréé.

5. Garantie de l'eBox

5.1. BKW offre une garantie de 24 mois sur l'eBox à compter de la date d'achat ou d'installation. Si un vice est constaté, le client peut s'adresser au service clients de BKW.

5.2. La réparation et le remplacement de l'appareil sont gratuits dans le cadre de la garantie pendant la période de garantie.

5.3. La garantie de l'eBox est exclue pour les défauts résultant d'une utilisation inappropriée de l'eBox et pour les dommages causés par négligence ou intentionnellement par l'acheteur ou par un tiers.

6. Garantie de l'installation

6.1. BKW offre une garantie de deux ans sur l'installation de l'eBox à compter de sa réception, à condition que cette installation ait été effectuée soigneusement et conformément aux prescriptions.

6.2. S'il s'avère, pendant la période de garantie, que les travaux d'installation ont endommagé le matériel ou l'ont rendu inutilisable, et s'il est prouvé que ces dommages ont été causés par la mauvaise exécution des travaux ou par la livraison de matériel défectueux par BKW ou par le tiers mandaté par celle-ci, les pièces concernées sont réparées ou remplacées, au choix de BKW, dans un délai approprié, à condition que le vice ait été déclaré à BKW immédiatement après sa constatation et pendant la période de garantie.

6.3. La garantie de l'installation ne s'applique pas aux vices qui ne sont pas imputables à BKW ou au tiers mandaté par celle-ci (p. ex. dommages provoqués par une maintenance défectueuse, usure due à une utilisation inappropriée, etc.). Dans ce cas, BKW décline toute responsabilité.

7. Conditions de paiement

7.1. Le paiement s'effectue sur facture. Les échéances sont spécifiées sur la facture.

8. Prix et prestations

8.1. Les prix indiqués s'entendent TVA incluse.

8.2. En règle générale, les prestations incluses dans le pack d'installation suffisent à couvrir l'installation de l'eBox.

8.3. A titre exceptionnel, p. ex. si l'installation de l'eBox doit être effectuée à plus de 10 m de distance d'un raccordement électrique, des coûts supplémentaires sont facturés. Le client en est informé au préalable.

9. Responsabilité du client

9.1. Le client prend lui-même toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages que pourraient causer à son/ses véhicule(s) des interruptions, des dysfonctionnements ou d'autres perturbations survenant sur le réseau électrique.

9.2. Il incombe au client de suivre les instructions figurant dans le mode d'emploi de l'eBox et d'utiliser un câble de charge testé.

9.3. Le client n'a droit à aucune indemnisation de la part de BKW pour les dommages occasionnés au véhicule ou à la batterie.

9.4. La présente restriction de responsabilité est nulle en cas de dol ou de faute grave de BKW.

10. Responsabilité de BKW

10.1. La responsabilité de BKW se limite à la responsabilité civile légale, mais uniquement dans le périmètre des conditions d'assurance responsabilité civile usuelles en Suisse, pour les dommages aux personnes et aux biens occasionnés par elle ou par son personnel dans le cadre de la réalisation du contrat.

10.2. BKW n'est responsable des dommages indirects et des pertes de gain qu'en cas de faute délibérée ou grave.

10.3. BKW est responsable du personnel auxiliaire, des tiers mandatés par elle et de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi que de son propre comportement.

11. Nullité et ordre de validité

11.1. Si certaines dispositions des présentes CG sont ou deviennent juridiquement nulles, la validité juridique des autres dispositions n'en est pas affectée.

11.2. En cas de contradiction, d'incompatibilité ou de non-conformité, les dispositions du contrat individuel priment les dispositions des présentes CG.

12. Droit applicable et for juridique

12.1. Le contrat est soumis au droit suisse.

12.2. Le for juridique en cas de litige résultant du contrat ou en lien avec celui-ci est Berne.

BKW Energie SA
Berne, août 2014

BKW

BKW Energie SA
E-Mobility
Viktoriaplatz 2
3000 Berne 25

Téléphone +41 844 121 113
emobility@bkw.ch
www.bkw.ch

M14FO5052